

La Maison Picson - Rentrée 2026-2027

Règlement de l'accueil parascolaire de L'APRÈS-MIDI

Lieu : La Maison Picson
Route de Prélaz, 6
1807 Blonay

Téléphone : 021 564 03 80 079 400.97.91

Courriel : maisonpicson@bstl.ch

- Accueil de l'après-midi entre 15h et 18h30 :

L'accueil débute le lundi 17 août 2026 et se termine le vendredi 2 juillet 2027. Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- Élèves concernés :

Tous les élèves de 4P, 5P et 6P fréquentant le groupement scolaire de Blonay-St-Légier, et habitant la commune de Blonay.

- Déroulement type de l'accueil et services assurés :

- Arrivée

Dès la fin de l'école ou du temps des devoirs surveillés, les enfants rejoignent directement la Maison Picson.

- Le temps du goûter

Lors de chaque accueil, nous proposons un temps de goûter varié entre 15h00 et 16h15.

- Temps d'études accompagné

De 15h30 à 16h00 l'accueil dans la structure est consacré à un temps d'études encadré

Après concertation avec le corps enseignant, nous avons décidé de ne pas proposer plus de 30 minutes de temps de devoirs par jour.

- ✓ Nous demandons aux enfants de présenter spontanément leur agenda.
- ✓ Les parents seront attentifs à contrôler chaque jour que les devoirs de la semaine soient bien effectués.
- ✓ Les enfants effectuent les devoirs du lendemain, voire ceux des jours suivants.

Le personnel assure la surveillance des enfants pour ce temps de devoirs, il ne corrige pas les exercices, mais peut, au besoin et suivant ses compétences, montrer la marche à suivre.

- ✓ Dans les cas de devoirs plus conséquents et de manière exceptionnelle, les élèves peuvent continuer leurs devoirs au-delà de l'horaire habituel.

- Temps d'activité

Chaque jour, dès 16h15, diverses activités (sportives, créatives, culinaires, etc.) sont mises en place par l'équipe des responsables, monitrices et moniteurs. Ensuite, et jusqu'à la fin du temps d'accueil, des activités libres ou accompagnées sont proposées aux enfants, dans les diverses salles d'accueil.

Si la météo le permet, des activités à l'extérieur de la structure peuvent être organisées. Dans ce cas, un affichage est apposé dans le hall d'entrée. Les parents peuvent alors récupérer les affaires de leur enfant et se rendre directement sur le lieu où se trouve le groupe.

○ **Départ**

- L'horaire de fin de l'accueil est à **18h30**
- Les enfants sont autorisés à partir uniquement avec la(les) personne(s) indiquées sur le contrat d'accueil. Si, exceptionnellement, une autre personne doit venir récupérer l'enfant, **les parents ou responsables légaux doivent l'annoncer préalablement au bureau**. Le personnel de l'accueil se réserve le droit de demander la présentation d'une pièce d'identité.
- Sur autorisation écrite des parents ou représentants légaux, les enfants sont autorisés à quitter seuls la structure.
- Pour une gestion optimale des départs des enfants, nous demandons aux parents de s'annoncer au moyen de la sonnette se trouvant à la porte.

● **Nous vous demandons**

- De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson.
- De signer conjointement avec votre enfant le coupon de retour et nous le retourner.
- **De nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard à 14h30 du jour d'accueil concerné**. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone pendant les horaires d'ouvertures de la structure.

● **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : info@rebsl.ch Téléphone : 021 564 03 70

Pour toute modification de votre contrat d'accueil, nous vous demandons de le faire exclusivement de manière écrite via courriel auprès du REBSL.

L'accueil parascolaire de l'après-midi à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Vous devez adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).